

CCPQ

Rue A. Lavallée, 1
1080 Bruxelles

Tél. : 02 690 85 28

Fax : 02 690 85 78

Email : ccpq@profor.be
www.enseignement.be

3. CONSTRUCTION

3.3. PARACHEVEMENT DU BATIMENT

OUVRIER PLAFONNEUR / OUVRIERE PLAFONNEUSE

PROFIL DE FORMATION (Spécifique Art. 45/47)

PQ ayant généré le PF : Ouvrier plafonneur/Ouvrière plafonneuse

Accord du Conseil Général

Le 18 novembre 2004

LE METIER

Dans le cadre d'une nouvelle construction du type « *Maison unifamiliale* » l'ouvrier plafonneur / ouvrière plafonneuse, sous la responsabilité de son chef hiérarchique, participe aux tâches de préparation, d'exécution, d'installation et de désinstallation de chantier. Dans ce cadre les travaux qui font partie de son travail sont des types :

- application d'enduit et/ou de mortier sur murs et plafonds,
- application de mortier sur façades,
- placement de plafonnage à sec,
- placement de cloisons légères et de plafonds en plâtre,
- isolation associée à son travail,
- collaboration à la pose de plâtres décoratifs.

Ce profil s'est inspiré du profil de « Plafonneur / plafonneuse » et est également fondé sur le document du Fond de Formation à la Construction : "...Les profils professionnels dans la construction : le Plafonneur".

INFORMATIONS RELATIVES A L'UTILISATION DES PROFILS DE QUALIFICATION ET DE FORMATION

Le Profil de Qualification (PQ) est, pour un métier donné, le référentiel qui décrit les activités et les compétences exercées par des travailleurs accomplis tels qu'ils se trouvent dans l'entreprise (*décret « Missions »*). Ce document commun aux différents réseaux et opérateurs de formation est rédigé en se référant à des experts du monde du travail qui indiquent aux formateurs les compétences requises après un certain nombre d'années d'expériences dans l'entreprise.

Le Profil de Formation (PF) est, pour un métier donné, le référentiel qui présente de manière structurée les compétences à acquérir en vue de l'obtention du certificat de qualification (*décret « Missions »*). Le PF est un cahier des charges commun aux concepteurs de programmes et un contrat explicite entre le monde de la formation et le monde de l'entreprise. Les compétences peuvent s'acquérir sur chantier et en atelier.

La structure d'un profil comprend :

- des **fonctions** dont chacune est un ensemble de tâches qui concourt, au sein d'une même activité productive, à assurer un résultat. Dans le cadre de l'analyse du travail, le concept de fonction est étroitement lié au *poste de travail* et au *métier* ;
- des **activités** dont chacune est une opération par laquelle un travailleur réalise quelque chose de l'activité de production. Une activité est un ensemble de gestes professionnels concourant à la réalisation d'une partie identifiable d'une fonction ;
- des **compétences** dont chacune peut être définie comme une aptitude à mettre en œuvre un ensemble organisé de savoirs, de savoir-faire et d'attitudes permettant d'accomplir un certain nombre de tâches (*décret « Missions »*).

Structure d'un PQ

Fonctions	Activités	Compétences

Structure d'un PF

Fonction n°.			
Activités	Compétences	Classements des compétences	Indicateurs

Classement des compétences :

- les compétences notées CM (Compétence à Maîtriser) sont à maîtriser au terme de la formation relative au profil.
- Les compétences notées CE (Compétence à Exercer) sont des compétences qui devraient être exercées pendant la formation mais dont la maîtrise ne doit pas être certifiée au terme de la formation relative au profil. Celles-ci peuvent être classées de deux façons différentes, selon quelles soient :
 - à acquérir lors d'une ou plusieurs Formations ultérieures → **CEF**
 - à acquérir dans le cadre d'activités Professionnelles → **CEP**

REMERCIEMENTS

Nous tenons à exprimer notre reconnaissance aux représentants des formateurs, des associations et organismes professionnels, des syndicats qui, tant dans les groupes de travail qu'au sein des commissions consultatives, nous ont aidés à construire le présent profil.

Nous remercions aussi tout particulièrement les services de la Confédération de la Construction Wallonne pour l'accueil des groupes de travail et l'aide logistique apportée à la construction du document.

Le président de la commission consultative

Nathalie BERGERET

Les chargés de mission

Benoît DEBATTY

Francis OTTE

TABLE DES MATIERES

		Page
Fonction 01	Appliquer les règles de sécurité, d'hygiène et de protection de l'environnement.	6
Fonction 02	Participer à différentes tâches préliminaires sur le chantier.	9
Fonction 03	Préparer les supports (murs et plafonds).	10
Fonction 04	Mettre en œuvre des enduits et/ou des mortiers de plafonnage, manuellement et/ou mécaniquement (murs et plafonds).	12
Fonction 05	Mettre en œuvre des mortiers de cimentage, manuellement et/ou mécaniquement (murs).	14
Fonction 06	Monter des cloisons en plaques de plâtre enrobées, sur ossature métallique.	16
Fonction 07	Monter des plafonds en plaques de plâtre enrobées, sur ossature métallique.	18
Fonction 08	Monter des cloisons en blocs de plâtre.	20
Fonction 09	Réparer des plafonnages.	22
Fonction 10	Mettre en œuvre des enduits et/ou des mortiers décoratifs : crépir.	25
Fonction 11	Assurer la qualité et s'intégrer dans la vie professionnelle.	27

Fonction 01 : Appliquer les règles de sécurité, d'hygiène et de protection de l'environnement

ACTIVITES DECRITES DANS LE(S) PQ	COMPETENCES DU (DES) PQ COMPLETEES ET PRECISEES.	CLAS. COMP.	INDICATEURS DE MAITRISE DES COMPETENCES
1.1. Appliquer la législation et les réglementations en matière de protection et prévention au travail.	1.1.1. Respecter, dans la spécificité du secteur professionnel, la législation, la réglementation générale et les recommandations particulières relatives à la protection individuelle et collective des travailleurs en matière de protection et prévention au travail.	CM	L'apprenant(e) respecte les consignes reçues relatives aux éléments présentant des risques professionnels individuels et collectifs (outillages et équipements, produits, tâches à risque et zones dangereuses).
	1.1.2. <i>Développer un esprit de prévention des risques d'accident de travail, des risques pour la santé des personnes et des risques environnementaux.</i>	CEF CEP	
	1.1.3. Identifier les situations potentiellement dangereuses.	CM	L'apprenant(e) décrypte les pictogrammes.
	1.1.4. Prendre les précautions (protections individuelles) lors des opérations de préparation et traitement des subjectiles, lors de la manipulation ou du rangement de matières dangereuses (toxiques et inflammables).	CM	L'apprenant(e) respecte le port des vêtements réglementaires appropriés au travail.
	1.1.5. Respecter la réglementation en ce qui concerne la sécurité incendie (permis de feu).	CM	L'apprenant(e) respecte les règles relatives au permis de feu.
1.2. Appliquer les règles d'ergonomie.	1.2.1. Lever, porter les charges pondéreuses et encombrantes en toute sécurité (physiologique et matérielle) manuellement et avec du matériel simple.	CM	L'apprenant(e) adopte les positions ergonomiques adéquates pour les différentes opérations de travail et pour manipuler des charges pondéreuses.

1.3. Utiliser le matériel et les équipements.	1.3.1.	Respecter les prescriptions réglementaires concernant l'utilisation de l'énergie électrique propres à la profession.	CM	L'apprenant(e) applique en toute sécurité les consignes réglementaires reçues, relatives à l'utilisation de l'énergie électrique au sujet de l'éclairage, de la force motrice, de l'outillage fixe et mobile ...
	1.3.2.	Manipuler les outils tranchants et contondants, manuels et électromécaniques de manière appropriée, veiller à leur bon état de fonctionnalité.	CM	
	1.3.3.	Installer, stabiliser, démonter et entretenir le matériel pour le travail en hauteur.	CM	L'apprenant(e) utilise le matériel en respectant les consignes reçues.
	1.3.4.	<i>Assurer la protection, la sécurité des personnes devant circuler dans l'environnement du chantier, des échafaudages, des échelles ...</i>	<i>CEF CEP</i>	
	1.3.5.	Maintenir les locaux de chantier en état de propreté et d'hygiène.	CM	
1.4. Stocker et manipuler les produits du domaine professionnel.	1.4.1.	Manipuler et utiliser les produits dangereux avec les précautions d'usage dans le respect des réglementations en vigueur et des recommandations des fiches techniques associées.	CM	L'apprenant(e) différencie les produits dangereux par décodage des pictogrammes. Il manipule et utilise les produits, avec soin, dans le respect des directives environnementales reçues.
	1.4.2.	Stocker les produits dangereux toxiques et inflammables dans le respect des législations et des réglementations en vigueur et en assurer la protection.	CM	L'apprenant(e) différencie les produits dangereux par décodage des pictogrammes. Il manipule et utilise les produits, avec soin, dans le respect des directives environnementales reçues.
1.5. Trier et évacuer les déchets et les résidus.	1.5.1.	Trier et stocker les déchets dans le respect des législations, des réglementations et des recommandations en vigueur en matière de protection de l'environnement.	CM	L'apprenant(e) trie et stocke les déchets, avec soin, dans le respect des directives environnementales reçues.

	<i>1.5.2. Evacuer les déchets en utilisant les moyens appropriés dans le respect des réglementations en vigueur en matière de protection de l'environnement.</i>	<i>CEF CEP</i>	
--	--	--------------------	--

Fonction 02 : Participer à différentes tâches préliminaires sur le chantier.

ACTIVITES DECRITES DANS LE(S) PQ	COMPETENCES DU (DES) PQ COMPLETEES ET PRECISEES.	CLAS. COMP.	INDICATEURS DE MAITRISE DES COMPETENCES
2.1. Installer les clôtures et assurer la signalisation selon les règles en vigueur.	2.1.1. <i>Respecter les consignes et directives.</i>	CEF CEP	
2.2. Participer à la mise en œuvre des branchements et des raccordements d'exploitation du chantier.	2.2.1. <i>Participer à l'organisation pratique du chantier.</i>	CEF CEP	

Fonction 03 : Préparer les supports (murs et plafonds).

ACTIVITES DECRITES DANS LE(S) PQ	COMPETENCES DU (DES) PQ COMPLETEES ET PRECISEES.	CLAS. COMP.	INDICATEURS DE MAITRISE DES COMPETENCES
3.1. Installer son poste de travail. Monter les échafaudages et les échelles	3.1.1. <i>Reconnaître les matériaux .</i>	CEF CEP	
	3.1.2 Assurer la protection des éléments existants : sols, vitrages, appareils électriques, appareils de chauffage, meubles. Prendre des mesures de protection de l'environnement de travail en général.	CM	L'apprenant(e) pose les protections sur les éléments existants en respectant les consignes reçues.
	3.1.3 Appliquer les règles de sécurité en électricité. Savoir mettre les circuits concernés hors tension. Enlever et replacer les caches décoratives des interrupteurs, des prises électriques et les armatures des appareils d'éclairage.	CM	L'apprenant(e) démonte et remonte les caches décoratives et les armatures avec soin en prenant les outillages adéquats et en respectant les consignes reçues.
	3.1.4 Préparer les outils, les machines et les moyens de protection.	CM	L'apprenant(e) prépare le matériel en respectant les consignes reçues.
	3.1.5 <i>Identifier les supports.</i>	CEF CEP	

	3.1.6	Assembler les échafaudages pour murs et plafonds suivant les normes et réglementations en vigueur.	CM	Dans des locaux de faible hauteur sous plafond (sous 4,5 m de haut), la manipulation, les montages des échelles et échafaudages fixes ou roulants sont réalisés suivant les réglementations en vigueur, en respectant les consignes reçues.
3.2. Acheminer les matériaux et le matériel manuellement ou mécaniquement.	3.2.1.	Préparer le matériel et l'outillage.	CM	L'apprenant(e) prépare l'outillage et les matériaux en fonction du travail à réaliser.
	3.2.2.	Entretien des outils et machines au moyen des techniques adéquates de nettoyage.	CM	L'apprenant(e) effectue, aux moments opportuns le nettoyage des outils et la maintenance des outils.
	3.2.3.	Manipuler les charges en toute sécurité physiologique.	CM	L'apprenant(e) adopte les positions ergonomiques adéquates pour les différentes opérations de manipulation de charges pondéreuses.
	3.2.4.	Disposer les fournitures de telle manière qu'on y accède facilement.	CM	L'apprenant(e) respecte les consignes relatives à la disposition des fournitures.
3.3. Préparer le support.	3.3.1.	Mettre le fond en état de recevoir les enduits et/ou les mortiers.	CM	L'apprenant(e) a nettoyé, dépoussiéré, enlevé les aspérités telles que les débris et les bavures de mortier, de pierre, ou de béton, les clous.
	3.3.2.	Fixer, manuellement ou mécaniquement, les supports d'enduit et/ou de mortier appropriés tels que plaques isolantes, treillis, métaux déployés.	CM	L'apprenant(e) respecte les consignes reçues.
	3.3.3.	Appliquer l'apprêt adéquat (produit d'accrochage, ralentisseur de prise) suivant la nature et l'état du support.	CM	L'apprenant(e) applique les apprêts en respectant les consignes reçues.

Fonction 04 : Mettre en œuvre des enduits et/ou des mortiers de plafonnage, manuellement et/ou mécaniquement. (murs et plafonds)

ACTIVITES DECRITES DANS LE(S) PQ	COMPETENCES DU (DES) PQ COMPLETEES ET PRECISEES.	CLAS. COMP.	INDICATEURS DE MAITRISE DES COMPETENCES
4.1. Mettre en œuvre les enduits et/ou les mortiers manuellement.	4.1.1. Préparer l'enduit en utilisant l'outillage électrique afin de réaliser un mélange homogène.	CM	L'apprenant(e) respecte les consignes reçues afin d'obtenir un mélange homogène.
	4.1.2. Etaler l'enduit ou le mortier sur le support, dresser à la règle et égaliser la couche en respectant les règles de l'art.	CM	
	4.1.3. Respecter les épaisseurs et les tolérances imposées par le cahier spécial des charges et/ou les normes en la matière.	CM	L'apprenant(e) respecte les consignes reçues.
4.2. Mettre en œuvre des mortiers de plafonnage par projection mécanique.	4.2.1. <i>Installer la machine à projeter (raccordement eau, électricité et tuyaux de projection) suivant les prescriptions du fabriquant.</i>	CEF CEP	<i>Remarque : suivant l'opportunité en travaux pratiques et/ou en stages, ou éventuellement avec du matériel en démonstration, l'apprenant(e) s'initiera à la manipulation d'une machine à projeter sans prétendre à une maîtrise des opérations.</i>
	4.2.2. <i>Assurer le réglage de la machine (régler le débit d'eau...)</i>	CEF CEP	
	4.2.3. <i>Identifier les produits à projeter. Connaître les caractéristiques spécifiques des produits à projeter.</i>	CEF CEP	
	4.2.4. <i>Projeter de manière uniforme les différents mortiers.</i>	CEP	
4.3. Remettre en état le poste de travail.	4.3.1. Assurer l'entretien de son équipement et de son outillage dès la fin du travail et lorsque l'on passe à un autre type de produit.	CM	Le matériel, l'outillage sont soigneusement entretenus aux moments opportuns.

	4.3.2. Remettre le chantier en état.	CM	L'apprenant(e) remet les lieux de travail en état impeccable de propreté et de rangement.
--	--------------------------------------	----	---

Fonction 05 : Mettre en œuvre des mortiers de cimentage, manuellement et/ou mécaniquement (murs).

ACTIVITES DECRITES DANS LE(S) PQ	COMPETENCES DU (DES) PQ COMPLETEES ET PRECISEES.	CLAS. COMP.	INDICATEURS DE MAITRISE DES COMPETENCES
5.1. Placer des matériaux d'isolation et leurs accessoires.	5.1.1. Poser les matériaux d'isolation et les accessoires de manière adaptée au support : par collage et fixation métallique.	CM	L'apprenant(e) respecte les consignes reçues.
5.2. Mettre en œuvre manuellement les mortiers de cimentage sur les murs intérieurs et les façades.	5.2.1 Préparer le mortier en utilisant l'outillage électrique afin de réaliser un mélange homogène.	CM	L'apprenant(e) respecte les consignes reçues afin d'obtenir un mélange homogène.
	5.2.2 Etaler la/les couche(s) de mortier sur le support, dresser à la règle en respectant les règles de l'art.	CM	
	5.2.3 Respecter les tolérances imposées par le cahier spécial des charges et/ou la normalisation.	CM	L'apprenant(e) respecte les consignes reçues.
5.3 Mettre en œuvre les mortiers par projection.	5.3.1 <i>Installer la machine à projeter (raccordement eau – électricité et tuyaux de projection) suivant les prescriptions du fabricant.</i>	CEF CEP	<i>Remarques : suivant l'opportunité en travaux pratiques et/ou en stages, ou éventuellement avec du matériel en démonstration, l'apprenant(e) s'initiera à la manipulation d'une machine à projeter sans prétendre à une maîtrise des opérations.</i>
	5.3.2 <i>Assurer le réglage de la machine (régler le débit d'eau...)</i>	CEF CEP	
	5.3.3 <i>Identifier les produits à projeter. Connaître les caractéristiques spécifiques des produits à projeter.</i>	CEF CEP	

	5.3.4	<i>Projeter de manière uniforme les différents mortiers.</i>	CEP	
5.4 Remettre en état le poste de travail.	5.4.1	Assurer l'entretien de son équipement et de son outillage dès la fin du travail et lorsque l'on passe à un autre type de produit.	CM	Le matériel, l'outillage sont soigneusement entretenus aux moments opportuns.
	5.4.2	Remettre le chantier en état.	CM	L'apprenant(e) remet les lieux de travail en état impeccable de propreté et de rangement.

Fonction 6 : Monter des cloisons, en plaques de plâtre enrobées, sur ossature métallique.

ACTIVITES DECRITES DANS LE P.Q.	COMPETENCES du PQ complétées et précisées	CLASS	INDICATEURS DE MAITRISE DES COMPETENCES
6.1 Organiser le poste de travail.	6.1.1 Assurer le stockage des matériaux selon les consignes du fabricant.	CM	Les consignes sont appliquées correctement. Par exemple, les plaques sont stockées horizontalement sur un support plat...
	6.1.2 Assurer la protection des éléments existants : sols, vitrages, appareils électriques, appareils de chauffage, meubles. Prendre des mesures de protection de l'environnement de travail en général.	CM	L'apprenant(e) pose les protections sur les éléments existants en respectant les consignes reçues.
	6.1.3 Appliquer les règles de sécurité en électricité. Savoir mettre les circuits concernés hors tension. Enlever et replacer les caches décoratives des interrupteurs, des prises électriques et les armatures des appareils d'éclairage.	CM	L'apprenant(e) démonte et remonte les caches décoratives et les armatures avec soin en prenant les outillages adéquats et en respectant les consignes reçues.
	6.1.4 Préparer les outils, les machines et les moyens de protection.	CM	L'apprenant(e) prépare le matériel en respectant les consignes reçues.
	6.1.5 Préparer les matériaux .	CM	L'apprenant(e) prépare les matériaux en respectant les consignes reçues.

	6.1.6	Assembler les échafaudages pour murs suivant les normes et réglementations en vigueur.	CM	Dans des locaux de faible hauteur sous plafond (sous 4,5 m de haut), la manipulation, les montages des échelles et échafaudages fixes ou roulants sont réalisés suivant les réglementations en vigueur en respectant les consignes reçues.
6.2 Monter les ossatures.	6.2.1	<i>Implanter la cloison.</i>	CEF CEP	
	6.2.2	Façonner et adapter (par exemple : tracer - découper - plier - ajuster) les éléments de construction tels que : rails métalliques, tiges de fixation, croisillons.	CM	L'apprenant(e) assure le façonnage, l'ajustage et le montage des ossatures, en utilisant correctement l'outillage adapté aux diverses opérations et en respectant les consignes reçues.
	6.2.3	Assembler et fixer l'ossature avec les matériaux et outils adéquats tels que : pince à sertir - vis - chevilles métalliques - perceuses - pistolets pneumatiques et à cartouche.	CM	L'apprenant(e) utilise les matériaux et l'outillage en respectant les consignes reçues et la législation en vigueur.
6.3 Poser l'isolation thermique et phonique en cloison.	6.3.1	Poser l'isolation thermique et phonique.	CM	L'apprenant(e) respecte les consignes reçues.
6.4 Fixer les plaques de plâtre.	6.4.1	Maîtriser les techniques de traçage et de découpe.	CM	L'apprenant(e) assure le façonnage, l'ajustage, le montage et la fixation des plaques en utilisant l'outillage adapté aux diverses opérations et en respectant les consignes reçues.
	6.4.2	Manipuler les éléments avec soin, de façon ergonomique, en utilisant les instruments ou engins appropriés.	CM	L'apprenant(e) respecte les consignes reçues et la législation en vigueur.
	6.4.3	Fixer les plaques en utilisant l'outillage adéquat.	CM	L'apprenant(e) respecte les consignes reçues et la législation en vigueur.
6.5 Enduire les joints des plaques à jointoyer.	6.5.1	<i>Exécuter la finition des joints avec l'outillage adéquat.</i>	CEF/ CEP	

Fonction 7 : Monter des plafonds , en plaques de plâtre enrobées, sur ossature métallique.

ACTIVITES DECRITES DANS LE P.Q.	COMPETENCES du PQ complétées et précisées	CLASS	INDICATEURS DE MAITRISE DES COMPETENCES
7.1 Organiser le poste de travail.	7.1.1 Assurer le stockage des matériaux selon les consignes du fabricant.	CM	Les consignes sont appliquées correctement. Par exemple, les plaques sont stockées horizontalement sur un support plat...
	7.1.2 Assurer la protection des éléments existants : sols, vitrages, appareils électriques, appareils de chauffage, meubles. Prendre des mesures de protection de l'environnement de travail en général.	CM	L'apprenant(e) pose les protections sur les éléments existants en respectant les consignes reçues.
	7.1.3 Appliquer les règles de sécurité en électricité. Savoir mettre les circuits concernés hors tension. Enlever et replacer les caches décoratives des interrupteurs et des prises électriques et les armatures des appareils d'éclairage.	CM	L'apprenant(e) démonte et remonte les caches décoratives et les armatures avec soin en prenant les outillages adéquats et en respectant les consignes reçues.
	7.1.4 Préparer les outils, les machines et les moyens de protection.	CM	L'apprenant(e) prépare le matériel en respectant les consignes reçues.
	7.1.5 Préparer les matériaux .	CM	L'apprenant(e) prépare les matériaux en respectant les consignes reçues.
	7.1.6 Assembler les échafaudages pour murs suivant les normes et réglementations en vigueur.	CM	Dans des locaux de faible hauteur sous plafond (sous 4,5 m de haut), la manipulation, les montages des échelles et échafaudages fixes ou roulants sont réalisés suivant les réglementations en vigueur, en respectant les consignes reçues.

7.2 Monter les ossatures.	7.2.1 Façonner et adapter (par exemple : tracer - découper - plier - ajuster) les éléments de construction tels que : rails métalliques, tiges de fixation, croisillons.	CM	L'apprenant(e) assure le façonnage, l'ajustage et le montage des ossatures, en utilisant correctement l'outillage adapté aux diverses opérations et en respectant les consignes reçues.
	7.2.2 Assembler et fixer l'ossature avec les matériaux et outils adéquats tels que : pince à sertir - vis - chevilles métalliques - perceuses - pistolets pneumatiques et à cartouche.	CM	L'apprenant(e) utilise les matériaux et l'outillage en respectant les consignes reçues et la législation en vigueur.
7.3 Poser l'isolation thermique et phonique en cloison.	7.3.1 Poser l'isolation thermique et phonique.	CM	L'apprenant(e) respecte les consignes reçues.
7.4 Fixer les plaques de plâtre.	7.4.1 Maîtriser les techniques de traçage et de découpe.	CM	L'apprenant(e) assure le façonnage, l'ajustage, le montage et la fixation des plaques en utilisant l'outillage adapté aux diverses opérations et en respectant les consignes reçues.
	7.4.2 Manipuler les éléments avec soin, de façon ergonomique, en utilisant les instruments ou engins appropriés.	CM	L'apprenant(e) respecte les consignes reçues et la législation en vigueur.
	7.4.3 Fixer les plaques en utilisant l'outillage adéquat.	CM	L'apprenant(e) respecte les consignes reçues et la législation en vigueur.
7.5 Enduire les joints des plaques à jointoyer.	7.5.1 <i>Exécuter la finition des joints avec l'outillage adéquat.</i>	CEF/ CEP	

Fonction 8 : Monter des cloisons en blocs de plâtre.

ACTIVITES DECRITES DANS LE P.Q.	COMPETENCES du PQ complétées et précisées	CLASS	INDICATEURS DE MAITRISE DES COMPETENCES
8.1 Implanter la cloison.	8.1.1 <i>Positionner et régler les règles de calage.</i> <i>Reporter les niveaux sur les profils et/ou les règles de calage.</i>	CEF/ CEP	
8.2 Exécuter les travaux préparatoires.	8.2.1 <i>Différencier les accessoires tels que profils, bandes d'étanchéité, pattes d'ancrage.</i>	CEF/ CEP	-
	8.2.2 <i>Préparer les liaisons avec les murs adjacents, le plancher et le plancher supérieur.</i>	CEF/ CEP	
8.3 Monter la cloison.	8.3.1 <i>Différencier les blocs de plâtre en fonction de leur utilisation (standards résistants à l'eau, isolants acoustiques).</i>	CEF/ CEP	
	8.3.2 <i>Préparer la colle à l'aide du malaxeur.</i>	CEF/ CEP	
	8.3.3 <i>Appliquer et respecter la méthode de travail prescrite par le fabricant pour la mise en œuvre des blocs.</i>	CEF/ CEP	
	8.3.4 <i>Réaliser soigneusement les découpes.</i>	CEF/ CEP	
	8.3.5 <i>Assurer la finition correcte des liaisons cloison - mur - plafond, et l'enlèvement des reflux de colle</i>	CEF/ CEP	

8.4 Polir la cloison.	<i>8.4.1 Polir et appliquer l'enduit mince selon les instructions du fabricant.</i>	CEF CEP	
-----------------------	---	------------	--

Fonction 09 : Réparer des plafonnages.

ACTIVITES DECRITES DANS LE(S) PQ	COMPETENCES DU (DES) PQ COMPLETEES ET PRECISEES.	CLAS. COMP.	INDICATEURS DE MAITRISE DES COMPETENCES
<p>9.1 Installer son poste de travail. Monter les échafaudages et les échelles.</p>	<p>9.1.1 <i>Reconnaître les matériaux .</i></p>	<p>CEF CEP</p>	<p>L'apprenant(e) pose les protections sur les éléments existants en respectant les consignes reçues.</p> <p>L'apprenant(e) démonte et remonte les caches décoratives et les armatures avec soin en prenant les outillages adéquats et en respectant les consignes reçues.</p> <p>L'apprenant(e) prépare le matériel en respectant les consignes reçues.</p>
	<p>9.1.2 Assurer la protection des éléments existants : sols, vitrages, appareils électriques, appareils de chauffage, meubles. Prendre des mesures de protection de l'environnement de travail en général.</p>	<p>CM</p>	
	<p>9.1.3 Appliquer les règles de sécurité en électricité. Savoir mettre les circuits concernés hors tension. Enlever et replacer les caches décoratives des interrupteurs et des prises électriques et les armatures des appareils d'éclairage.</p>	<p>CM</p>	
	<p>9.1.4 Préparer les outils, les machines et les moyens de protection.</p>	<p>CM</p>	
	<p>9.1.5 <i>Identifier les supports.</i></p>	<p>CEF CEP</p>	

	9.1.6	Assembler les échafaudages pour murs et plafonds suivant les normes et réglementations en vigueur.	CM	Dans des locaux de faible hauteur sous plafond (sous environ 4,5 m de haut), la manipulation, les montages des échelles et échafaudages fixes ou roulants sont réalisés suivant les réglementations en vigueur, en respectant les consignes reçues.
9.2 Acheminer les matériaux et le matériel manuellement ou mécaniquement.	9.2.1	Préparer le matériel et l'outillage.	CM	L'apprenant(e) prépare l'outillage et les matériaux en fonction du travail à réaliser.
	9.2.2	Entretenir les outils et machines au moyen des techniques adéquates de nettoyage.	CM	L'apprenant(e) effectue, aux moments opportuns, le nettoyage des outils et la maintenance des outils.
	9.2.3	Manipuler les charges en toute sécurité physiologique.	CM	L'apprenant(e) adopte les positions ergonomiques adéquates pour les différentes opérations de manipulation de charges pondéreuses.
	9.2.4	Disposer les fournitures de telle manière qu'on y accède facilement.	CM	L'apprenant(e) respecte les consignes relatives à la disposition des fournitures.
9.3 Préparer le support.	9.3.1	Mettre le fond en état de recevoir les enduits et/ou les mortiers.	CM	L'apprenant(e) a nettoyé, dépoussiéré, enlevé les aspérités telles que les débris et les bavures de mortier, de pierres ou béton, les clous.
	9.3.2	Fixer, manuellement ou mécaniquement, les supports d'enduit et/ou de mortier appropriés tels que plaques isolantes, treillis, métaux déployés.	CM	L'apprenant(e) respecte les consignes reçues.
	9.3.3	Appliquer l'apprêt adéquat (produit d'accrochage, ralentisseur de prise) suivant la nature et l'état du support.	CM	L'apprenant(e) applique les apprêts en respectant les consignes reçues.
9.4 Mettre en œuvre les enduits et/ou les mortiers manuellement.	9.4.1	Préparer l'enduit en utilisant l'outillage électrique afin de réaliser un mélange homogène.	CM	L'apprenant(e) respecte les consignes reçues afin d'obtenir un mélange homogène.

	9.4.2	Etaler l'enduit ou le mortier sur le support, dresser à la règle et égaliser la couche en respectant les règles de l'art.	CM	
	9.4.3	Respecter les épaisseurs et les tolérances imposées par le cahier spécial des charges et/ou les normes en la matière.	CM	L'apprenant(e) respecte les consignes reçues.
9.5 Remettre en état le poste de travail.	9.5.1	Assurer l'entretien de son équipement et de son outillage dès la fin du travail et lorsque l'on passe à un autre type de produit.	CM	Le matériel et l'outillage sont soigneusement entretenus aux moments opportuns.
	9.5.2	Remettre le chantier en état.	CM	L'apprenant(e) remet les lieux de travail en état impeccable de propreté et de rangement.

Fonction 10 : Mettre en œuvre des enduits et/ou mortiers décoratifs : crépir.

Remarques : les tâches de préparation (fonction 03) et de cimentage (fonction 05) sont des préalables à l'exécution de la fonction 10 : crépir.

ACTIVITES DECRITES DANS LE P.Q.	COMPETENCES du PQ complétées et précisées	CLASS	INDICATEURS DE MAITRISE DES COMPETENCES
10.1 Crépir à la moulinette	10.1.1 <i>Apprêter le support.</i>	CEF CEP	
	10.1.2 <i>Respecter les notices du fabricant pour le dosage, et la préparation de la matière d'œuvre.</i>	CEF CEP	
	10.1.3 <i>Régler le peigne en fonction de la structure (procéder par essais pour obtenir la bonne texture).</i>	CEF CEP	
	10.1.4 <i>Appliquer la procédure de crépissage "multipasse".</i>	CEF CEP	
	10.1.5 <i>Contrôler visuellement la régularité du crépi.</i>	CEF CEP	
10.2 Réaliser un crépi frotté.	10.2.1 <i>Sélectionner l'outillage spécifique approprié à l'enduit et/ou mortier et à l'effet recherché.</i>	CEF CEP	
10.3 Réaliser un crépi gratté.	10.3.1 <i>Sélectionner l'outillage spécifique approprié au mortier et à l'effet recherché.</i>	CEF CEP	
	10.3.2 <i>Contrôler visuellement la régularité du dessin "structure" du mortier.</i>	CEF CEP	

10.4 Réaliser un crépis synthétique.	10.4.1 Sélectionner l'outillage spécifique approprié à l'enduit et à l'effet recherché.	CEF CEP	
	10.4.2 Appliquer les instructions du fabricant.	CEF CEP	

Fonction 11 : Assurer la qualité et s'intégrer dans la vie professionnelle.

ACTIVITES DECRITES DANS LE(S) PQ	COMPETENCES DU (DES) PQ COMPLETEES ET PRECISEES.	CLAS. COMP.	INDICATEURS DE MAITRISE DES COMPETENCES
11.1. Analyser son travail.	11.1.1 S'informer auprès de son responsable du travail à réaliser et des procédures à mettre en œuvre.	CM	L'apprenant(e) auto -évalue son travail, en fonction des travaux à exécuter et des critères préalablement définis.
	11.1.2 <i>Planifier son travail.</i>	CEF CEP	
	11.1.3 Contrôler son travail en terme de qualité et de quantité.	CM	
11.2 Assurer la qualité du travail.	11.2.1 Assurer le bon suivi des travaux entamés.	CM	L'apprenant(e) : - compare l'évolution de son travail par rapport à l'analyse effectuée préalablement ; - adapte son travail en conséquence.
	11.2.2 Protéger le travail, les matériaux à mettre en œuvre et le matériel selon les prescriptions et les circonstances.	CM	L'apprenant(e) assure la protection de son travail selon les consignes reçues.
	11.2.3 <i>Veiller à la fonctionnalité du matériel individuel et collectif.</i>	CEF CEP	
11.3 Développer des attitudes personnelles favorisant la qualité du travail professionnel.	11.3.1 S'intégrer dans une équipe de travail.	CM	L'apprenant(e) : - accepte les contraintes inhérentes à la répartition des tâches ; - écoute les autres ; - respecte les collègues et le travail des autres.
	11.3.2 <i>Etre ponctuel, assidu et persévérant.</i>	CEF CEP	

	11.3.3 <i>Suivre de manière permanente les évolutions techniques du matériel et des nouvelles technologies.</i>	CEF CEP	
	11.3.4 Communiquer.	CM	L'apprenant(e) utilise les moyens de communication usuels simples mis à sa disposition, transmet et reçoit oralement un message simple.
	11.3.5 <i>Travailler de manière autonome.</i>	CEF CEP	
	11.3.6 <i>Développer des attitudes déontologiques.</i>	CEF CEP	
11.4 Participer à la valorisation de l'image de l'entreprise et de son développement.	11.4.1 <i>Percevoir l'esprit et la culture de l'entreprise.</i>	CEP	
	11.4.2 S'impliquer dans les plans d'actions en vue d'une gestion totale de la qualité.	CEP	